



Notre ambition

Vivre "comme tout le monde", choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la Cité et en être acteurs : c'est tout simplement ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches. Pour autant, les personnes en situation de handicap ne veulent pas se battre exclusivement pour elles-mêmes ; elles proposent d'agir pour une société inclusive et solidaire, avec toutes les personnes, concernées ou non par l'exclusion, partageant la volonté d'un autre modèle de "vivre et faire ensemble".

Pour l'APF, une société inclusive et solidaire est une société :

- qui rend effectifs les droits de l'homme ;
- conçue et aménagée pour être accessible à tou.te.s, c'est-à-dire une société qui considère la conception et l'accessibilité universelles comme normes fondamentales de la qualité de vie de tou.te.s. Une société inclusive et solidaire qui doit donc s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- qui combat les préjugés et les discriminations ;
- qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- qui affirme et défend la participation sociale de chacun.e, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;
- qui porte une attention et une protection particulières aux enfants, aux femmes et aux personnes les plus vulnérables ;
- dans laquelle chacun.e a sa place et respecte celle des autres.

Cette ambition s'appuie sur le respect effectif des droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elle rejoint celle de l'Organisation des Nations unies avec sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Ce document présente 5 mesures phares et 40 propositions prioritaires élaborées à partir de notre plateforme mise en ligne sur 2017agirensemble.fr depuis juin 2016, dans le cadre d'un débat démocratique ouvert à l'ensemble de la société civile.

Nos 5 mesures phares :

- **Créer le fonds public "Objectif accessibilité 2017-2022"** : accessibilité des lieux publics, des transports, des équipements, des logements, des centres de soins...
- **Permettre une éducation inclusive** adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant, de chaque jeune.
- **Lancer un plan d'action pluriannuel de lutte contre le chômage** des personnes en situation de handicap, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi.
- **Créer le revenu individuel d'existence** pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie.
- **Créer le "risque autonomie"** afin de financer l'intégralité des dépenses liées aux aides à l'autonomie, quelle que soit l'origine de la situation de handicap et quel que soit l'âge : aides humaines, aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule, soutien aux aidants...

Changer de cap dès 2017 et porter au plus haut niveau de l'État une politique du handicap et sociétale résolument ambitieuse nécessitent aussi un certain nombre de dispositions liées à la gouvernance de cette politique.

1. Pour le respect des libertés et des droits fondamentaux

En matière de droits fondamentaux

- 1.** Faire appliquer les conventions et traités internationaux relatifs aux droits humains.
- 2.** Appuyer la promotion et la protection des droits de l'homme.
- 3.** Garantir le principe fondamental selon lequel la personne a le pouvoir de décider pour elle-même de ses droits, y compris pour le droit de vote (notamment pour les personnes sous protection juridique).
- 4.** Rendre obligatoire l'accès de toutes et tous aux débats politiques, aux techniques et bureaux de vote.
- 5.** Prendre en compte la spécificité des personnes en situation de handicap dans le cadre de politiques publiques en direction des réfugiés et des migrants, des personnes sans domicile, des personnes incarcérées...

En matière de justice

- 6.** Garantir l'accès de tou.te.s à la justice.
- 7.** Améliorer l'accès à la justice et aux voies de recours et aider les personnes à exercer leurs droits.

En matière de lutte contre les discriminations

- 8.** Renforcer la lutte contre toutes les formes de discrimination.

En matière d'accès aux droits sociaux

- 9.** Créer des points d'accès unique de proximité à tous les droits communs et multiplier des campagnes simples et concrètes d'information sur les droits.
- 10.** Permettre aux Maisons départementales des personnes handicapées de remplir toutes leurs missions telles que définies par la loi "handicap" de 2005.

2. Pour une société accessible, conçue pour tou.te.s

En matière d'accessibilité et de conception universelles

- 11.** Créer un fonds public "Objectif accessibilité 2017-2022" d'aide à l'investissement dans les travaux d'accessibilité universelle et de qualité d'usage pour "tous publics".
- 12.** Promouvoir la conception et l'accessibilité universelles, la qualité d'usage, l'innovation technologique.
- 13.** Former les professionnels à la conception et à l'accessibilité universelles.
- 14.** Renforcer les obligations et les sanctions,



réduire les possibilités de dérogations uniquement aux cas d'impossibilité technique ou de coût disproportionné des travaux.

15. Renforcer et rendre effectif le droit au logement.

3. Pour une éducation et une vie professionnelle inclusives

En matière d'éducation

16. Prévoir une formation initiale et continue des enseignants et des professionnels de l'éducation à la diversité des enfants et des jeunes et aux adaptations pédagogiques.

17. Fournir aux enseignants les appuis techniques et humains nécessaires pour répondre à la diversité des élèves accueillis.

En matière d'emploi

18. Réduire le taux de chômage des personnes en situation de handicap de 50 %.

19. Lutter contre les discriminations, les préjugés et la présomption d'inefficacité.

20. Sécuriser et garantir les moyens d'action des fonds d'intervention privé et public pour l'emploi des personnes handicapées.

21. Soutenir les solutions de sécurisation des parcours, d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle, de maintien ou de retour à l'emploi.

22. Développer le nouveau dispositif "emploi accompagné".

23. Soutenir le développement des entreprises adaptées et poursuivre l'appui au secteur protégé (Ésat - Établissements et services d'aide par le travail).

4. Pour une protection sociale effective : ressources, santé, autonomie

En matière de politique de solidarité et de protection sociale

24. Élargir le financement de la Sécurité sociale : prendre en compte les revenus du capital et du patrimoine ainsi que la totalité de la valeur ajoutée des entreprises.

En matière de ressources

25. Créer le revenu individuel d'existence pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler.

En matière d'aide et d'accompagnement à l'autonomie

26. Créer le "risque autonomie" afin de financer l'intégralité des dépenses liées aux aides

à l'autonomie, quelle que soit l'origine de la situation de handicap et quel que soit l'âge.

27. Développer une offre de service d'accompagnement de proximité, de qualité, modulable.

28. Faciliter le développement des formules "d'habitat inclusif".

En matière d'accès à la santé

29. Faire respecter l'obligation d'accessibilité des locaux pour tous les lieux et centres de soins, généralistes et spécialistes.

30. Rendre obligatoire l'accessibilité des équipements de soins et d'exams ainsi que les dispositifs de prévention.

31. Lutter efficacement contre les déserts médicaux, en favorisant notamment l'installation de maisons de santé multidisciplinaires.

32. Former le personnel médical et paramédical à l'accueil de publics à besoins spécifiques.

33. Garantir l'accès aux soins en généralisant la couverture médicale universelle complémentaire pour toutes les personnes ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté.

5. Pour une vie sociale et familiale épanouie

En matière de vie sociale

34. Créer un chéquier "Vacances, Culture, Sport et Loisirs" à destination des personnes ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté.

35. Soutenir l'engagement associatif bénévole.

36. Prendre en compte les situations de handicap dans les programmes de lutte contre la fracture numérique : accessibilité des lieux et de la formation, pédagogie adaptée, financement des outils et interfaces numériques adaptés...

En matière de vie familiale

37. Élargir les droits et aides spécifiques des proches aidants dans différents domaines : vie professionnelle, santé, information et formation, soutien moral et accompagnement...

38. Développer l'accueil temporaire et des solutions de répit pour les proches des personnes en situation de handicap.

39. Élargir le périmètre de la prestation de compensation du handicap à l'aide à la parentalité.

En matière de vie affective et sexuelle

40. Faire évoluer la réglementation pour la création de services d'accompagnement sexuel (services d'information, d'aide à la formulation de la demande de la personne en situation de handicap et de mise en relation).



Impulser une politique ambitieuse

12 millions de personnes sont concernées par le handicap en France.

Les personnes concernées par le handicap sont souvent oubliées des politiques publiques locales et nationales. Elles exigent davantage de considération et une politique publique à la hauteur des enjeux et du nombre des personnes concernées.

Le débat qui s'ouvre dans le cadre de l'élection présidentielle et des législatives est l'occasion de fixer un nouveau cap **POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU HANDICAP.**

Cette politique ambitieuse doit être portée et impulsée au plus haut niveau de l'État et par l'ensemble des membres du gouvernement, en accentuant la dynamique inclusive dans toutes les politiques publiques, en concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille.

C'est pourquoi l'APF propose pour accompagner cette ambition d'une nouvelle politique du handicap en France de :

- Déclarer le handicap comme un chantier prioritaire du prochain quinquennat.
- Organiser une conférence nationale du handicap avant la fin de l'année 2017, puis tous les trois ans, dressant, *via* des états généraux du handicap dans toutes les régions, le bilan "handicap et société" de la France depuis la loi du 11 février 2005 et fixant le cap pour le quinquennat.
- Organiser au minimum chaque année un comité interministériel du handicap piloté par le Premier ministre et réunissant tous les ministres pour le suivi de la mise en œuvre des orientations de la conférence nationale du handicap.

- **Octroyer un rôle accru au Conseil national consultatif des personnes handicapées** dans le cadre d'une méthode de concertation renouvelée (avis, réflexions, orientations et perspectives...) :

- en réaffirmant la place centrale des représentants associatifs des personnes en situation de handicap et de leur famille, tout en garantissant l'expression en son sein des autres acteurs de la société civile qui le composent ;
- en renforçant ses moyens de fonctionnement ;
- en l'associant plus en amont dans l'élaboration des textes qui le concernent.

- **Renforcer les missions et les moyens de la CNSA**, acteur majeur dans le secteur du handicap tant sur le plan de l'accompagnement médico-social que sur les dispositifs d'accès aux droits spécifiques, en particulier du droit à compensation.

- **Accorder des moyens conséquents à la recherche sur les situations de handicap et développer l'information statistique sur le handicap.**

- **Élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents afin de mieux piloter, évaluer et ajuster la politique du handicap.**

- **Positionner la France comme porteuse d'une politique ambitieuse du handicap au niveau européen.**

Porter cette ambition, prendre résolument ce nouveau cap pour une société inclusive et solidaire, c'est investir aujourd'hui dans une société en transition dont la diversité des femmes et des hommes constitue la plus grande richesse.

Retrouvez ce document et les propositions détaillées de l'APF en téléchargement sur :
apf.asso.fr

L'APF est une association créée en 1933 et reconnue d'utilité publique.

Elle compte : **23 120** adhérents, **30 000** usagers, **14 150** salariés, **25 000** bénévoles, **500** structures.

